



ADVINI
DES VIGNOBLES & DES HOMMES

FOULÉES DE PIGNAN

SAMEDI 6 AVRIL 2013



COURSE À PIED 18H

5 KMS

10KMS

COURSES ENFANTS 17H

WWW.MONTPELLIERTRIATHLON.COM



CHEQUE ESP

BULLETIN D'INSCRIPTION — COURSE A PIED

DOSSARD

Nom		Prénom	
Adresse			
CP Ville			
Portable		Téléphone fixe	
Email			
Date de naissance / /		Sexe M F	
N° Licence		Club	
Je m'engage à respecter le CODE DE LA ROUTE ainsi que le règlement de l'épreuve ci-dessous lors de la Course à pied de Pignan 2013 sous peine d'engager ma responsabilité personnelle.			
Autorisation parentale pour les mineurs :			
Je soussigné(e) responsable légal, autorise mon fils, ma fille à participer à la course à pied de Pignan 2013.			
Fait à _____		Le .. / .. /....	
		Signature	

COCHER LA CASE VOULUE

5 KM 6€

10 KM 10€

ENAFNTS 2€

10 KM LICENCIE FFA 8€

VENEZ VOUS INSCRIRE OU RETIRER VOTRE DOSSARD TOUTE LA SEMAINE CHEZ TEMPS COURSE DU LUNDI 1 AU VENDREDI 5 AVRIL 2013



RETRAIT DES DOSSARDS SAMEDI 6 AVRIL AU PARC DU CHÂTEAU DE PIGNAN A PARTIR DE 14H00

DOCUMENTS À FOURNIR

- *Pour les licenciés :
 - photocopie de la licence FFA ou FFTRI 2013
- *Pour les non licenciés :
 - Certificat médical (moins d'un an) pour la pratique de la course à pied en compétition

A envoyer avant le 30 MARS 2013 à

**MONTPELLIER AGGLO. TRITAHOLON
FOULEES DE PIGNAN
551 RUE METAIRIE DE SAYSET
34070 MONTPELLIER**

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Art.1 : La course à pied de Pignan se court individuellement. L'épreuve se répartit en 2 courses :

- une course de 5km
- une course de 10km

Les 2 courses se courent sur les routes et chemins de la Ville de Pignan ainsi que sur les communes voisines. Chaque coureurs doit respecter son parcours ainsi que le code la route.

Art.2 : Les licenciés devront présenter obligatoirement leur licence le jour de l'épreuve.

Les non licenciés devront présenter obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition de moins d'un an.

Art.3 : Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé ou au non respect des règles de course.

Des ravitaillements sont prévus sur chaque course (voir site de l'organisation).

Art.4 : Les coureurs et leur ayant droit acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisateur en cas d'accident. Cette course à pied bénéficie d'une assurance souscrite auprès des AGF. L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés déduits des frais d'organisation). En cas d'absence du coureur, celui-ci ne sera pas remboursé. L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant médecin(s), ambulance(s), secouriste(s) et signaleur(s). Chaque coureur doit assistance à toute personne en difficultés et avvertir l'organisation.

Chaque coureur accepte que l'organisateur diffuse les résultats et les photos sur le site de l'organisateur et de ses partenaires, ainsi que la presse.

Art.5 : Retrait des dossards et inscriptions dimanche 20 mars à partir de 7H (jusqu'à 30min avant la course).

Pour le 5kms, briefing obligatoire pour les concurrents à 17H45, départ de course à 18h.

Pour le 10kms, briefing obligatoire pour les concurrents à 17h50, départ de course à 10H05.

Pour les courses enfants, briefing à partir de 16h45, départs à partir de 17h

Art.6 : L'organisateur offre un lot à tous les. Les 3 premiers de chaque course ainsi que les vainqueurs par catégorie (pas de cumul de récompenses) seront récompensés.